



communiqué de presse

PARIS,
LE 29 JANVIER 2021

CONTACT
Caroline Borel
T. 33 (0)1 55 55 61 63
caroline.borel@hceres.fr

LE HCÉRES PUBLIE LE RAPPORT D'ÉVALUATION DU CEA

Le Hcéres publie, vendredi 29 janvier, le rapport d'évaluation du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)¹. Fruit des travaux d'un comité d'experts internationaux, l'analyse, assortie de recommandations, porte sur le positionnement et la stratégie institutionnels du CEA, sur sa gouvernance et sur ses différentes activités.

Acteur incontournable de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'espace européen de la recherche, le CEA articule ses activités et son organisation opérationnelle autour de quatre missions : défense nationale², énergies bas carbone, technologies pour l'industrie et recherche fondamentale.

S'appuyant sur une autoévaluation « de très grande qualité » et des entretiens avec les partenaires et représentants des instances du CEA, le comité d'experts, présidé par Dominique Ristori, ancien directeur général pour l'énergie de la Commission européenne, souligne « le positionnement unique en France et en Europe du CEA, ainsi que l'excellence de sa recherche fondamentale et technologique lui conférant l'expertise nécessaire à l'exercice de ses missions, dans les domaines électronucléaires, dans la gestion des très grandes infrastructures et dans le soutien à l'industrie par le transfert de technologies ».

Cette excellence, relève le comité, « est attestée par le portefeuille de brevets » dont le nombre déposé en 2018 « place le CEA à la 4^e position nationale et à la 1^{re} des organismes de recherche ». De plus, le comité observe pour le CEA civil, très intégré dans l'espace européen de la recherche, « un taux de succès remarquable dans le cadre du programme Horizon 2020 en obtenant 8,9% des financements distribués à la France pour 5,22% de la dépense de recherche française ».

En 2018, dans le prolongement de la nomination d'un nouvel Administrateur général, le CEA a engagé une réflexion sur ses orientations stratégiques. « Grâce à sa maîtrise d'un champ de disciplines très large, avec de nombreux prolongements européens et internationaux, cette réflexion a abouti notamment à un positionnement affirmé et légitime, autour des transformations sociétales majeures de notre siècle : énergies et climat, numérique, médecine du futur » juge le comité. Toutefois, pour relever ces nouveaux défis, le CEA devra faire montre de « plus d'agilité dans son fonctionnement et de transversalité dans ses approches scientifiques et technologiques » analyse-t-il.

Si l'excellence de sa recherche contribue à une grande attractivité du CEA auprès des chercheurs, le comité estime par ailleurs « primordial que l'organisme modernise sa politique des ressources humaines et des rémunérations, déploie des incitations ciblées en direction du personnel et pérennise le socle de savoir-faire technique ».

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances.

Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

¹ La précédente évaluation du CEA, conduite par l'AERES, a fait l'objet d'un rapport publié en août 2014.

² Activité exclue du champ de la présente évaluation.

À l'issue de son évaluation, le comité adresse les recommandations suivantes au CEA :

- Développer la transversalité au sein de l'organisme et la pluridisciplinarité afin de relever avec succès les transitions énergétique et numérique ainsi que le défi de la médecine du futur.
- Consolider le plan à moyen et long termes et le positionner comme un outil central de priorisation des moyens, de pilotage des activités, et de dialogue de gestion avec les ministères de tutelle.
- En matière de gestion des moyens, s'appuyer sur quelques chantiers spécifiques et prioritaires consolidant l'animation fonctionnelle au sein des directions opérationnelles et entre elles, ainsi que la remontée d'informations au niveau des directions fonctionnelles dans le but de faciliter le pilotage centralisé au niveau de l'établissement.
- Renforcer la coordination avec ses partenaires nationaux, européens et internationaux autour de trajectoires stratégiques.

« Au moment où l'évaluation s'achève, le CEA s'engage dans la préparation d'un nouveau contrat d'objectifs 2021-2025 qui reposera sur les priorités scientifiques exposées et reprendra les enjeux mis en exergue par le rapport d'évaluation, lui offrant un socle solide pour progresser » conclut François Jacq, Administrateur général du CEA, dans sa lettre d'observations.

EN SAVOIR PLUS

↳ **Télécharger le rapport d'évaluation du CEA**

<http://hceres.fr/rapport-CEA-A2021>

↳ **Le CEA en bref**

- Statut : Établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) sous la tutelle des ministres chargés de l'énergie, de la recherche, de l'industrie et de la défense ;
- Budget 2018 : 5,3 Md€, dont 2,2 Md€ pour les applications civiles ;
- Effectifs 2018 et implantations : 19 925 salariés dont 1 180 doctorants et 170 post-doctorants, répartis sur 9 centres d'études dont 4 pour les applications civiles (Paris-Saclay, Grenoble, Cadarache, Marcoule) et 6 plateformes régionales de transfert technologique.

Le CEA s'inscrit dans le paysage national de la recherche avec 42 unités mixtes de recherche, une implication dans de nombreuses très grandes infrastructures de recherche et en étant membre des 5 alliances thématiques de recherche. Il participe également à plusieurs Instituts Carnot et Instituts de recherche technologique.